

**MARCHE PUBLIC DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES**

**ACTE D'ENGAGEMENT (A.E) – *Prestations traitées au forfait***

|  |  |
| --- | --- |
| **A** | **Identifiants** |

**OPERATION : Etablissement public Sèvres-Cité de la Céramique**

Construction d’un nouveau bâtiment de réserve sur le site de la Manufacture de Sèvres

**OBJET DU MARCHE : Mission de contrôle technique**

**Marché à procédure adaptée** en application de l’article L. 2123-1, R. 2123-1 et R. 2123-4 à R. 2123-6 du Code de la commande publique.

N° DU MARCHE : ***(à préciser)***

Montant TTC du marché en EURO : ***(à préciser)***

Code projet : J235

**TITULAIRE : *(à préciser)***

Maître de l'Ouvrage :

**La Direction Générale de la Direction Artistique (DGCA)**

Mandataire du Maître de l’Ouvrage et Pouvoir Adjudicateur :

**Opérateur du Patrimoine et des Projets Immobiliers de la Culture (OPPIC)**

Ordonnateur :

**Le Président de l’OPPIC**

Représentant du pouvoir adjudicateur habilité à donner les renseignements nécessaires aux bénéficiaires de nantissements ou de cessions de créances :

**Le Président de l’OPPIC**

JUSTIFICATION DE LA QUALITE DE LA PERSONNE SIGNATAIRE AU NOM DE L’OPPIC :

**Décret du 24 mai 2023 portant nomination du Président de l’OPPIC**

Comptable assignataire des paiements :

**L’Agent comptable de l’OPPIC, 30 rue du château des rentiers–CS 61336-75647 Paris cedex 13**

|  |  |
| --- | --- |
| **B** | **ENGAGEMENT DU CANDIDAT** |

***A remplir par le candidat, ENTREPRISE UNIQUE***

**ARTICLE 1 CONTRACTANT** :

Je soussigné (nom, prénoms) :

Agissant pour mon propre compte pour le compte de (1)

- adresse du siège social :

- N° Siret :

- Code NAF (anciennement code APE) :

- Numéro de TVA intra-communautaire :

- téléphone :

- courriel (du représentant légal, habilité à signer le marché) :

Désigné ci-après par « le titulaire »,

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marchés telles qu’indiquées à l’article 2 du CCAP.

et conformément à leurs clauses, engage la société sur la base de son offre à exécuter les prestations dans les conditions définies ci-avant.

## Le délai de validité de mon offre est fixé à 180 jours à compter de la date limite de remise des offres.

Le candidat déclare sur l’honneur :

1. n’entrer dans aucun des cas d’interdiction de soumissionner obligatoires prévus aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 et L 2141-7 à L. 2141-11 du Code de la commande publique.
2. être en règle au regard des articles [L. 5212-1](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do;jsessionid=A1074B72ACB89080DDBAD47AA664B388.tpdila23v_2?idArticle=LEGIARTI000025578829&cidTexte=LEGITEXT000006072050&dateTexte=20160215) à [L. 5212-11](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do;jsessionid=79B7E4BA9AD1BFC3649914F753732E20.tpdila23v_2?idArticle=LEGIARTI000028697802&cidTexte=LEGITEXT000006072050&dateTexte=20160215) du code du travail concernant l’emploi des travailleurs handicapés.

***A remplir par les contractants du*** **GROUPEMENT D'ENTREPRISES**

**CONJOINT / SOLIDAIRE**. (A préciser)

**ARTICLE 1 CONTRACTANTS :**

Nous soussignés,

\* Monsieur agissant en qualité de

- au nom et pour le compte de

- au capital de :

- ayant son siège social à :

- téléphone :

- courriel (du représentant légal, habilité à signer le marché) :

- N° Siret :

- Code NAF (anciennement code APE) :

- Numéro de TVA intra-communautaire :

\* Monsieur agissant en qualité de

- au nom et pour le compte de

- au capital de :

- ayant son siège social à :

- téléphone :

- courriel (du représentant légal, habilité à signer le marché) :

- N° Siret :

- Code NAF (anciennement code APE) :

- Numéro de TVA intra-communautaire :

Désignés ci-après par « le titulaire »,

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché telles que définies à l’article 2 du CCAP, et conformément à leurs clauses, engage l’ensemble des membres du groupement sur la base de l’offre du groupement à exécuter les prestations dans les conditions définies ci-avant.

Chaque membre du groupement, déclare sur l’honneur :

1) n’entrer dans aucun des cas d’interdiction de soumissionner obligatoires prévus aux articles. 2141- 1 à L. 2141-5 et L 2141-7 à L. 2141-11 du Code de la commande publique.

1. être en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l’emploi des travailleurs handicapés.

Le délai de validité de l’offre du groupement est fixé à 180 jours à compter de la date limite de remise des offres.

L'entreprise ………………………………………………… est le mandataire des entrepreneurs du groupement titulaire conjoint / solidaire. (Préciser en cas de groupement conjoint :)

Le mandataire est solidaire de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l’égard du représentant du pouvoir adjudicateur pour l’exécution du marché.

**ARTICLE 2 - PRIX**

Le mois d'établissement des prix est le mois de **février 2025** dit mois M ZERO.

Les modalités de variation des prix sont fixées au CCAP.

Les prestations, objet du présent marché, sont rémunérées, par application d'un prix forfaitaire figurant dans le tableau ci-après :

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  | **Montant hors TVA en EURO** | **TVA à 20%** | **Total TTC en EURO** |
| **Montant total du marché** | € | € | € |

Soit en toutes lettres et hors taxes :

* Montant total :

Il est précisé que le titulaire s'engage sur un montant libellé en lettres.

La décomposition de ces prix figure dans la DPGF jointe au présent marché.

Précision à l’attention des membres du groupement en cas de remise d’offre par un groupement : l’article 2 prix devra également faire apparaître le montant des prestations membre par membre.

**ARTICLE 3 - SOUS-TRAITANCE**

*Directive pour la rédaction de cette clause*

*- Cette clause est obligatoire (prendre a ou b, EN RAYANT LA MENTION INUTILE)*

*- le montant correspondant à la différence entre le montant du marché et le montant de l'ensemble des prestations sous-traitées, doit toujours être indiqué.*

**a)** - Je n'envisage pas de sous-traiter.

**b)** - Cas d’un titulaire unique : l’annexe n° 1 au présent acte d'engagement indique la nature et le montant des prestations que j'envisage de faire exécuter par des sous-traitants payés directement, les noms de ces sous-traitants et les conditions de paiement des contrats de sous-traitance ; le montant des prestations sous-traitées indiqué dans l’annexe constitue le montant maximal de la créance que le(s) sous-traitant(s) concerné(s) pourra(ont) céder ou présenter en nantissement.

Cas d’un groupement titulaire : l'annexe 1 au présent acte d'engagement indique la nature et le montant des prestations que nous envisageons de faire exécuter par des sous-traitants payés directement, les noms de ces sous-traitants et les conditions de paiement des contrats de sous-traitance ; le montant des prestations sous-traitées indiqué dans l’annexe constitue le montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra présenter en nantissement.

L’annexe au présent acte d’engagement constitue une demande d'acceptation du sous-traitant concerné et d'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance, demande qui est réputée prendre effet à la date de notification du marché ; cette notification est réputée emporter acceptation du sous-traitant et agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance.

Le montant total des prestations que j'envisage de sous-traiter conformément à cette annexe est de :

*(à préciser)*  EURO HT.

**ARTICLE 4 - CESSION DE CREANCE**

A - Titulaire unique ou groupement solidaire titulaire avec paiement sur compte unique

Le montant maximal de la créance que le titulaire pourra céder est de :

- €HT

en hors taxes (en lettres et en chiffres, montant forfaitaire total du marché diminué de la sous-traitance envisagée) :

Conformément aux articles R. 2191-45, R. 2191-54, R. 2191-56 et R. 2191-57 du Code de la commande publique et aux articles L 313-23 à L 313-34 du code monétaire et financier, toute notification de cession ou de nantissement relative au présent marché sera faite auprès de l’Agent comptable de l’OPPIC.

**ARTICLE 5 – DUREE ET DELAIS**

Le présent marché prend effet à compter de sa notification au titulaire.

A titre indicatif et sans que cela n’engage le pouvoir adjudicateur, la durée totale du marché est de 55 mois, selon le détail du calendrier prévisionnel, études/travaux, joint en annexe au CCAP.

Les délais prévisionnels de l’opération, sont détaillés dans le calendrier prévisionnel de l’opération joint en annexe 2 au CCAP.

**ARTICLE 6 - PAIEMENTS**

Le représentant du pouvoir adjudicateur se libérera des sommes dues au titre du présent marché en en faisant porter le montant au crédit du compte ouvert au nom du titulaire, à l’établissement bancaire suivant :

- du compte ouvert au nom de : (à préciser)

- à l'établissement bancaire suivant : (à préciser)

- de l’agence : (à préciser)

- sous le numéro de compte : (à préciser)

- code établissement : (à préciser) code guichet : (à préciser) Clé RIB/RIP : (à préciser)

- IBAN

- BIC

- adresse exacte de l’établissement bancaire : (à préciser)

Toutefois, en application de l’article L. 2193-11 du Code de la commande publique, relative à la sous-traitance, le représentant du pouvoir adjudicateur se libérera des sommes dues aux sous-traitants bénéficiant du paiement direct en faisant porter les montants au crédit de leurs comptes désignés dans les annexes, les avenants ou les actes spéciaux.

AVANCE

Le titulaire est- il une micro, une petite ou une moyenne entreprise au sens de la recommandation de la Commission du 6 mai 2003.

Oui

Non

JE (NOUS) REFUSE (REFUSONS) de percevoir l'avance prévue à l'article 6.3.1 du CCAP.

J’ (NOUS) ACCEPTE (ACCEPTONS) de percevoir l'avance prévue à l'article 6.3.1 du CCAP.

(*rayer la mention inutile*).

Le taux de l’avance est porté à 10% pour une micro, une petite ou une moyenne entreprise.

Le titulaire

Signature

|  |  |
| --- | --- |
| **C** | **PARTIE RÉSERVÉE A L'ADMINISTRATION** |

Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement.

Le montant final du marché s’élève donc à :

Le présent acte d'engagement comporte les annexes énumérées ci-après :

- Annexe 1 : Demande de sous-traitance

- Annexe 2 : Organigramme et composition de l’équipe proposées pour la réalisation des missions,

- Annexe 3 : Décomposition des Prix Globale et Forfaitaire (DPGF).

Le représentant du pouvoir adjudicateur

Le

|  |  |
| --- | --- |
| **D** | **MISE AU POINT** |

A l’occasion de la mise au point du marché public ou de l’accord-cadre, les modifications ci-dessous sont apportées aux stipulations contenues dans les pièces constitutives du marché public ou de l’accord-cadre.

|  |  |
| --- | --- |
| **Nature du document concerné**  **et numéro de l’article modifié** | **Nature de la modification apportée** |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |

|  |  |
| --- | --- |
| **E** | **SIGNATURE DE LA MISE AU POINT** |

Signature du candidat retenu :

Nom, prénom et qualité

du signataire (\*)

A , le

(\*) Le signataire doit avoir le pouvoir d’engager la personne qu’il représente.

A , le

Le représentant du pouvoir adjudicateur